



Question écrite posée le vendredi 24 avril 2020

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission des lois

À M. Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur

Fermeture des centres de rétention administrative

Monsieur Stéphane PEU attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Intérieur sur la situation préoccupante dans les centres de rétention administrative (CRA).

La gravité de la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés exige que nous soyons extrêmement réactifs et que nous prenions toutes les mesures nécessaires pour freiner la propagation du virus.

Depuis le 18 mars 2020, l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers ainsi qu'un nombre considérable d'acteurs associatifs qui agissent dans l'enceinte des centres de rétention demandent leur fermeture immédiate. Ils ne sont pas seuls puisqu'après avoir procédé à des observations sur les sites de Paris-Vincennes et du Mesnil-Amelot, la Contrôleure Générale des lieux de privation de liberté, Madame Adeline Hazan, le Défenseur des droits, Monsieur Jacques Toubon, et le président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, Jean-Marie Burguburu, ont enjoint Monsieur le Ministre à décréter la fermeture des CRA.

Nous le savons, les lieux de privation de liberté sont des environnements propices à la diffusion du coronavirus Covid-19 du fait de la promiscuité et de l'impossibilité de mettre en œuvre les gestes barrières. Les constats faits sur place sont graves. De nombreuses défaillances dans la mise en place des mesures de prévention auraient été pointées dont l'absence totale d'information sur les mesures préconisées pour éviter la propagation du virus et de moyens sanitaires. L'accès aux masques et aux gants en latex serait très restreint. Aussi, le nettoyage des lieux poserait question. Aucun cahier des charges précis n'aurait été fixé : les poignées de porte, les combinés téléphoniques ou encore les télécommandes de télévisions ne feraient pas l'objet d'un nettoyage systématique.

Sur le plan légal, Madame Hazan et Messieurs Toubon et Burguburu estiment que les conditions ne sont plus réunies pour retenir des individus. Les recours juridiques n'étant plus possibles, la nomination d'avocats commis d'office ayant été suspendue jusqu'à nouvel ordre et les associations d'aide étant difficilement joignables. Monsieur le député considère qu'au regard de la situation, il devient urgent de procéder à la fermeture des centres de rétention administrative qui se révèlent, dans ces conditions, comme des zones de non droit, et ce dans l'attente de l'amélioration de la situation sanitaire.

Outre ces éléments qui, selon Monsieur le député, justifient l'arrêt des placements en rétention et la libération de toutes les personnes retenues, le principe même de rétention n'est plus viable. En effet, les liaisons aériennes étant suspendues pour l'écrasante majorité d'entre elles, les mesures d'éloignement du territoire ne peuvent être mises à exécution qu'à titre exceptionnel.

Au vu des tous les faits précités, Monsieur le député souhaiterait connaître la position de Monsieur le ministre quant à une fermeture immédiate de l'ensemble des centres de rétention du territoire national. Enfin, il aimerait connaître les dispositifs envisagés pour prendre en charge médicalement les étrangers retenus en CRA qui ressentent les symptômes du Covid-19.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanep.eu

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanep.eu

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

